

les cahiers de l'audap



5-18

**QUAND LE DÉCHET
DEVIENT RESSOURCE**



Mobilités littorales estivales : cahier #2

Mieux connaître les pratiques de mobilités de toutes les personnes présentes pendant l'été

Le fait estival étant un temps fort dans la vie économique locale et posant des questions tout à fait spécifiques de déplacements, la réalisation d'enquêtes pour mieux connaître les pratiques de mobilités de toutes les personnes présentes l'été (résidents, touristes, excursionnistes à la journée) de Moliets à Hendaye a été lancée en 2015*. Un deuxième « cahier » d'enseignements vient d'être finalisé. Il apporte des compléments d'analyses en s'appuyant notamment sur des données « Flux vison » de la téléphonie mobile. Ce cahier fait ressortir quelques grands enseignements. 69 millions de personnes se sont retrouvées, se sont croisées ou ont vécu sur la zone d'étude entre le 15 juin et le 05 septembre, soit plus de 600 000 personnes par jour de moyenne ; la « haute saison » touristique est plutôt longue, soit 44 jours de mi-juillet à fin août durant laquelle les touristes sont majoritaires sur le territoire ; la mobilité y est forte et variée, et met en évidence des bassins de déplacements basque et sud landais, qu'il s'agirait de mieux faire communiquer dans les années à venir.

* Les enquêtes mobilités littorales estivales ont été réalisées sous maîtrise d'ouvrage déléguée de l'AUDAP pour le compte et avec le financement des 7 autorités organisatrices de mobilité (l'Etat, la Région Nouvelle-Aquitaine, le Département des Pyrénées-Atlantiques, le Département des Landes, la Communauté de communes Maremne Adour Côte Sud, la Communauté d'Agglomération Pays Basque, le Syndicat des Transports de l'Agglomération Côte Basque Adour et l'appui du Syndicat Mixte du SCOT Bayonne Sud Landes) et de l'ADEME

Contact : s.grandjean@audap.org

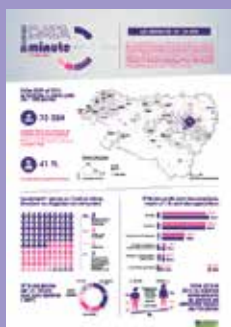


Mobilités alternatives

Comment voyez-vous la marche, le vélo et le bus dans l'agglomération paloise ?

Dans le cadre de l'élaboration du Plan de Déplacements Urbains de l'agglomération paloise, le Syndicat Mixte des Transports Urbains, l'AUDAP et l'Université de Pau et des Pays de l'Adour, lancent une enquête pour mieux comprendre les pratiques et identifier les freins aux mobilités alternatives à l'automobile. La mobilité est un enjeu important et quotidien pour chacun de nous : travail, études, courses, loisirs... Aujourd'hui, l'usage de la voiture particulière est largement dominant sur notre territoire et se traduit par des embouteillages et des temps de parcours qui s'allongent. L'une des réponses pour inverser ces tendances est de proposer des alternatives à l'usage automobile (développement des transports en commun, promotion du vélo, de la marche, etc.), l'un des freins s'explique par la perception sensorielle des autres usagers et du danger que peut représenter l'environnement. Pour nous aider à mieux comprendre vos habitudes et vos besoins, vous êtes invités à répondre à cette enquête du 23 avril au 14 mai prochain.

Contact : t.gasnier@audap.org
<http://enquetes.audap.org>



Data Minute

Les jeunes de 15 - 24 ans

Au 1^{er} janvier 2015, plus de 73 000 jeunes de 15-24 ans résident dans les Pyrénées-Atlantiques et le sud des Landes. Sont-ils diplômés ? Dans quelles catégories socioprofessionnelles sont-ils majoritaires ? Le territoire a-t-il gagné ou perdu des jeunes sur ces dernières années ? Pour son 5^{ème} numéro, Data Minute dresse un portrait social et démographique des jeunes de 15 à 24 ans.

Pour rappel, la nouvelle ligne de publication de l'AUDAP « Data Minute », lancée en 2017, propose, dans un format compact et visuel, un instantané statistique portant sur un élément de connaissance des territoires (Démographie, Habitat, Mobilité, etc.). Elle mêle cartographie, data visualisation et tableau synthétique de données. Les anciens numéros (Le parc de logements, L'offre médicale du quotidien, L'emploi des femmes, ...) sont consultables sur le site web de l'Agence.

Contact : l.reau@audap.org
<https://bit.ly/2HnalBs>



Coopération transfrontalière

Vers une approche partagée de l'aménagement et de l'urbanisme

Le 21 mars dernier l'AUDAP a organisé une réunion technique à Pampelune associant les responsables de l'aménagement du territoire et de la donnée. L'objectif de cette rencontre est de renforcer la coopération entre les territoires basque espagnol, navarrais (Nasuvinsa/Lursarea) et aragonais, le Guipúzcoa, et les partenaires membres de l'Agence (Agglomération Pays Basque et Département des Pyrénées-Atlantiques) en lien avec les institutions transfrontalières des Pyrénées-Atlantiques et de Nouvelle-Aquitaine (GECT, CAT, CTP...). Elle vise à développer des actions communes liées à la connaissance des territoires, à l'urbanisme et au développement de projets spécifiques (montagne, mobilité...). Les participants ont convenu de commencer par le thème de la connaissance territoriale. Premier acte de cette coopération, une publication réalisée en coproduction avec Nasuvinsa sur les données socio-démographiques à l'échelle « transfrontalière » est envisagée pour la fin de l'année.

Contact : m.trinque@audap.org

ÊTRE ACTEURS D'UN URBANISME RESPONSABLE



Nathalie MOTSCH
Présidente de l'AUDAP
Conseillère communautaire
à l'Agglomération
Pays Basque
Adjointe au Maire de Biarritz
en charge de l'Urbanisme

L'environnement est aujourd'hui un des piliers de nos politiques publiques d'aménagement. Les obligations de développement durable qui pèsent, à juste titre sur les élus, déterminent nos projets de planification. A cette notion de durabilité il convient d'associer, dorénavant, la notion de circularité dans nos modèles et de renouveler ainsi notre approche urbanistique. Notre modèle de production et de consommation s'épuise. La pression constante sur la ressource est alarmante. Nous risquons l'asphyxie si nous ne changeons pas nos pratiques mondiales et locales.

Pour rompre avec ce processus linéaire (produire/consommer/rejeter), l'économie circulaire est un modèle de développement responsable et plus sobre, dans lequel les déchets des uns deviennent les ressources des autres et où l'enjeu n'est plus de posséder mais de mieux utiliser... Les élus locaux, le milieu entrepreneurial, comme les habitants devront demain se mobiliser, ensemble, pour mettre en œuvre des solutions innovantes et locales de circularité de nos économies.

Nous devons ainsi repenser nos stratégies territoriales en renouvelant notre conception de l'aménagement urbain et des modes de vie qui y sont associés. La ville doit rimer avec proximité pour réduire les déplacements et la consommation énergétique, la raréfaction du foncier nous oblige à refuser l'étalement urbain, la conception même des bâtiments doit conjuguer des usages flexibles et distincts. Tous les champs de l'aménagement urbain sont concernés : diminuer les quantités de terres excavées, récupérer les eaux pluviales, réduire la production de déchets de BTP et proposer des solutions de récupération. Nous disposons d'outils performants pour intégrer plus de sobriété dans nos territoires, les schémas régionaux sont nombreux et à l'échelle locale, les outils ne manquent pas (PDU, SCoT, PLUI ...) pour favoriser un projet de développement territorial adapté au défi de raréfaction des matières premières. Nos lois introduisent aussi de nouvelles notions liées à la préservation de la ressource, la lutte contre le gaspillage et la promotion de l'économie circulaire, de la conception des produits à leur recyclage. Mais pour les élus que nous sommes, au-delà des textes surabondants en urbanisme, notre meilleur atout pour une approche renouvelée de l'aménagement de nos territoires n'est-il pas d'abord et avant tout notre bon sens au service d'un urbanisme responsable ? Car comme l'a écrit Jean Révereault : « *Transformer des gestes de bon sens en orientations stratégiques, ce doit être notre objectif collectif* ». ■



*(...) l'économie circulaire est un modèle de développement responsable et plus sobre (...)
Nous devons ainsi repenser nos stratégies territoriales en renouvelant notre conception de l'aménagement urbain et des modes de vie qui y sont associés.*



Page de garde : Compost issu de la valorisation de déchets ménagers
« Le pôle Mendixka, construit et exploité par le Syndicat Bil Ta Garbi, valorise les déchets ménagers de l'est de la Communauté d'Agglomération Pays Basque et de la Communauté de communes du Béarn des Gaves : 20 000 tonnes d'ordures ménagères produisent 2 000 tonnes de compost par an, commercialisées ensuite auprès des agriculteurs locaux. »
© www.carolepro.com





1

❖ Grand Angle

QUAND LE DÉCHET DEVIENT RESSOURCE



Dans son rôle d'éclaireur de sujets en devenir, l'AUDAP se devait de se saisir de la question de l'économie circulaire. Encore trop peu vulgarisée, et alors que nos choix urbains et territoriaux ont des incidences majeures sur la production et la gestion des déchets, cette notion que les déchets des uns peuvent devenir les matières premières pour d'autres, va devoir rapidement amplifier son inscription dans les modes de penser l'avenir de nos territoires. C'est l'ambition de ce n°14 des cahiers de l'AUDAP. ■



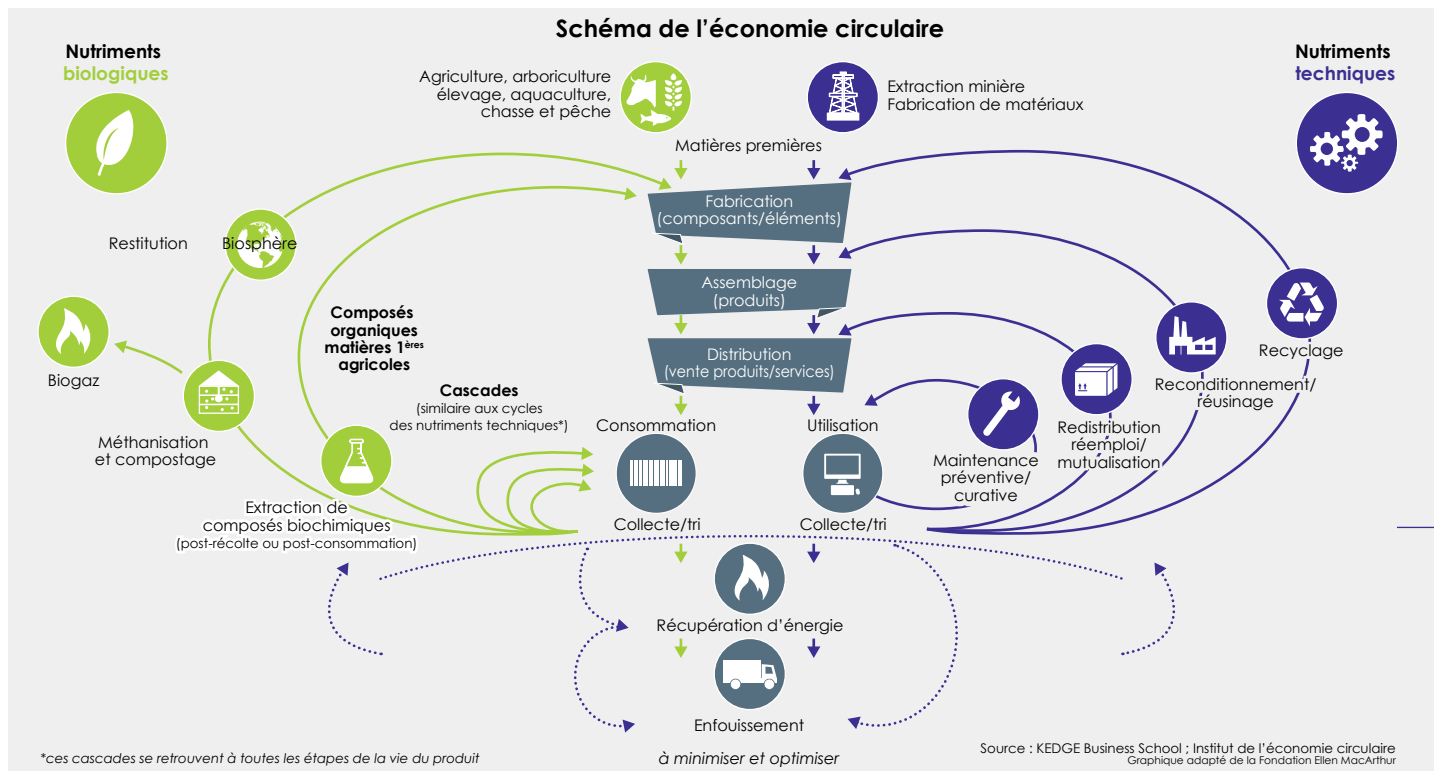
3

SOMMAIRE

<i>Le déchet comme ressource : un défi d'avenir</i>	06
<i>L'aménagement du territoire peut se faire autrement</i>	08
<i>Infographie : La gestion des déchets dans les Pyrénées-Atlantiques</i>	10
<i>Les trois sens de l'économie circulaire par Dominique Bourg</i>	12
<i>L'économie circulaire, une clé pour stimuler les territoires</i>	14
<i>Point de vue : Emmanuelle Baboulin</i>	16
<i>Tribune : Nicolas Thierry</i>	18
<i>3 questions à Jean Révereault</i>	20

1 2 Le pôle Canopia valorise les ordures ménagères résiduelles de l'ouest de la Communauté d'Agglomération du Pays Basque.

3 L'entreprise Api'Up, installée dans le sud des Landes à Capbreton, produit en série des objets neufs à partir de déchets collectés sur le territoire. Cette activité est associée à une mission d'insertion par l'activité économique, fondée sur l'économie circulaire et solidaire.



LE DÉCHET COMME RESSOURCE : UN DÉFI D'AVENIR

Nos modes de vie utilisent de l'énergie, des ressources et produisent trop de déchets. Or, nos ressources sont fragiles et limitées : l'eau, les matières premières, les minerais ... Faire face aux risques de pénurie demande de réduire leur utilisation mais aussi de valoriser les déchets. Ce modèle, plus durable, s'appuie sur de nouvelles filières et l'organisation de flux (matières, énergie, déplacements...) à des échelles locales. L'urbanisme de proximité devient déterminant ainsi qu'un espace d'innovations à prendre en compte dans la planification territoriale.

SORTIR DU MODÈLE LINÉAIRE

Dans le contexte actuel de crise économique et de transition énergétique, les territoires doivent se développer en ayant une meilleure gestion de leurs déchets pour se mettre en conformité avec la réglementation. C'est une chance qui leur est offerte pour réduire leurs dépenses, liées aux taxes et à la modernisation de leurs installations. Or, l'amélioration des politiques de gestion des déchets, portée aussi bien au niveau européen que national, suppose une évolution des comportements.

Lancée en 2014, la démarche « Territoire zéro déchet, zéro gaspillage » du Ministère de l'Environnement a mobilisé de nombreux territoires pour définir et mettre en œuvre des actions permettant d'améliorer la gestion des déchets et sortir du modèle économique linéaire qui atteint ses limites. Les actions déclinent la prévention, la réutilisation et le recyclage vers une économie circulaire, tel que le stipule la Loi de transition énergétique pour la croissance

verte (17 août 2015). La loi donne notamment pour objectifs d'ici 2020 de réduire de 10 % la quantité de déchets ménagers et assimilés, de valoriser 70 % des déchets du BTP et de réduire de 30 % les quantités de déchets non dangereux non inertes admis en installation de stockage.

SE DÉVELOPPER AUTREMENT

L'évolution de la gestion des déchets réinterroge l'aménagement des territoires. Il s'agit bien de se développer autrement quand on sait que la construction d'un logement produit en moyenne 31,5 kg de déchets par m² et que les sites d'enfouissement des déchets du BTP se raréfient ; comment continuer à construire ? Comment produire des logements alors que les ressources nécessaires diminuent ? On estime que le fer, l'aluminium... feront défaut d'ici la fin du siècle ; que l'extraction du sable menace les plages mondiales. L'une des solutions consiste à réutiliser les déchets comme ressources possibles mais valorisables de façon différenciée entre

territoires : chacun produisant des déchets spécifiques selon son contexte - métropoles, zones péri-urbaines ou rurales - sa population, son tissu économique ... Cela va impacter l'organisation de la collecte et de la revalorisation en considérant la densité des territoires, la diversité des habitats et des usages, les disponibilités foncières, les possibilités logistiques dans un principe d'économie circulaire.

OUVRIRE DE NOUVELLES PERSPECTIVES, DE NOUVEAUX RÉSEAUX

L'économie circulaire est une vraie opportunité pour le développement économique, social et environnemental d'un territoire car elle ouvre de nombreuses pistes qui ne se limitent pas à la gestion des déchets. Des collectivités s'y intéressent à travers des actions sectorielles : mobilité, énergie, eau, alimentation ... Pour cela, il y a besoin de s'appuyer sur des réseaux locaux, la recherche de synergies et la création d'activités, questionnant ain-



PAROLE(S) D'ACTEUR(S)



FRANÇOIS-MICHEL LAMBERT

Député des Bouches-du-Rhône,
Président de l'Institut national de
l'économie circulaire

Une prise de conscience collective s'opère depuis quelques années sur la nécessité d'une transition vers un nouveau modèle de production et de consommation adapté au défi

actuel de raréfaction des matières premières. Cette prise de conscience se réalise désormais au plus haut niveau de l'État puisque le Président de la République Emmanuel Macron souhaite faire de la France un des leaders mondiaux de l'économie circulaire.

Cette volonté politique est une opportunité sans précédent pour nous aider à passer collectivement à un nouveau modèle de création de valeur, positif sur le plan social, économique et environnemental. Par l'innovation dans les produits, services, modèles d'affaires, modes de consommations, gouvernances et politiques publiques, son objectif ultime est de parvenir à découpler le développement économique et social de la consommation des ressources. Il s'agit de passer d'une économie de la quantité à une économie de la qualité, en privilégiant la proximité des ressources et la mise en place de boucles courtes. Le 20^{ème} siècle a été celui de la productivité du travail, le 21^{ème} siècle doit être celui de la productivité des ressources.

L'économie circulaire c'est aussi et surtout une meilleure utilisation des ressources afin de moins gaspiller. Le maître mot est le respect de la ressource quelle qu'elle soit. Tant que l'être humain ne sera pas en respect devant chaque « litre ou kilo de matière mobilisée », nous ne pourrons pas répondre aux enjeux de résiliences, de changements climatiques, de biodiversité. Réutiliser les matières issues des déchets, réparer pour trouver une deuxième vie aux biens en panne, privilégier l'usage à la possession font partie des grands principes de l'économie circulaire et de respect de la ressource. L'idée est vraiment d'optimiser l'usage des ressources déjà disponibles pour préserver notre capital environnemental.

La sémantique a également son importance pour un grand nombre d'acteurs et de citoyens. Moins nous utiliserons le mot déchets, qui a une connotation négative (il faut le traiter, le cacher, l'enfouir, le détruire, il faut payer) et plus nous utiliserons les mots « ressources à régénérer », qui est pourtant la même chose, plus nous créerons des dynamiques de création d'opportunité (que ce soit en matière d'innovation, de recherche, de production de valeur).

Enfin, l'économie circulaire ne peut se concevoir sans prendre en compte les espaces et les personnes qui s'y trouvent, ainsi que les dynamiques territoriales existantes. Un provençal, un alsacien, un pyrénéen n'ont pas la même culture, les mêmes attentes, les mêmes interactions, les mêmes logiques de territoire, les mêmes ressources ou la même utilisation de ressources identiques. Il faut que chaque territoire se pose les bonnes questions, identifie les gisements de matières physiques disponibles pour déterminer progressivement les opportunités de valorisation de la matière qui s'offrent à eux. Ce sujet est éminemment politique. Les élus sont en première ligne pour construire des stratégies d'identification et de planification mais aussi pour impulser sur leur territoire une dynamique qui doit être coopérative et collaborative en impliquant les différents acteurs de la sphère publique et économique. ■

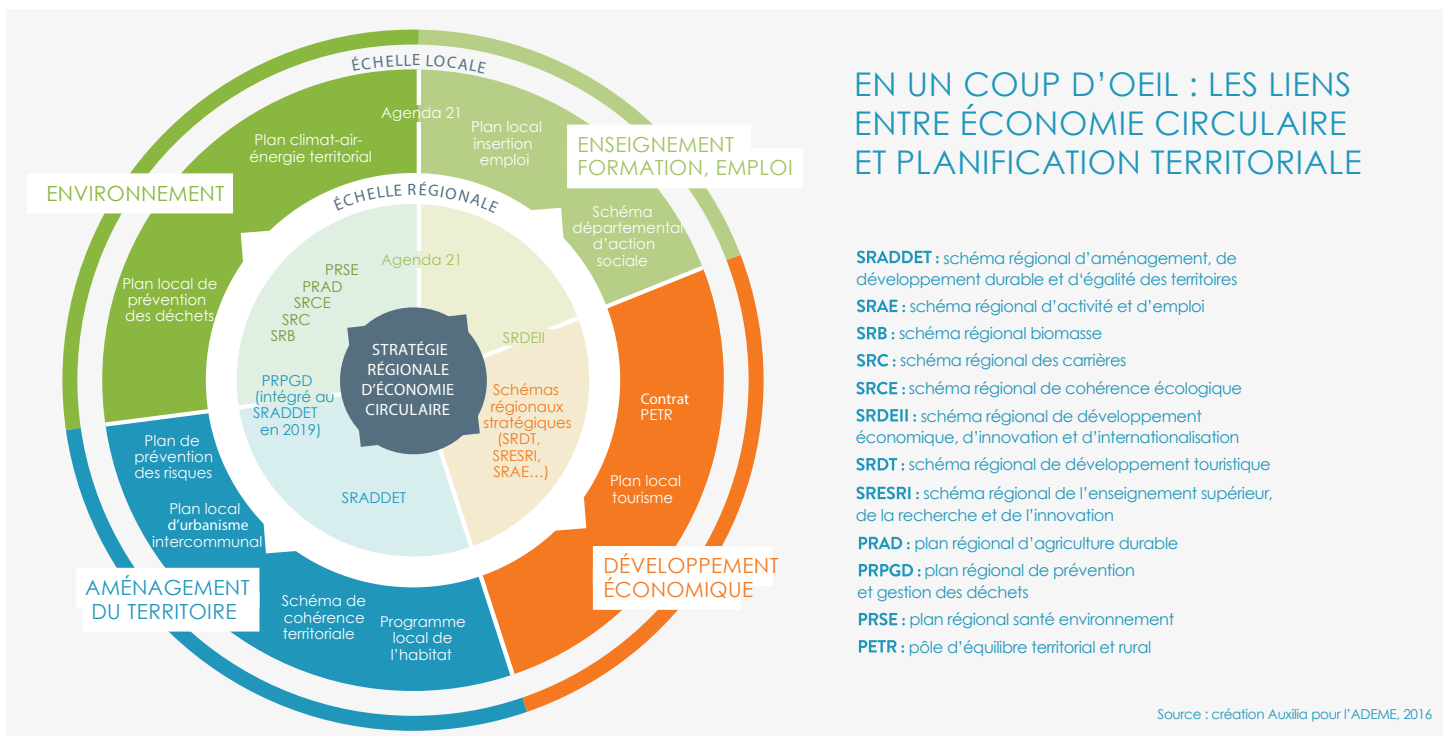
Le concept d'économie circulaire, apparu dans les années 1970, est un système économique d'échange et de production qui, à tous les stades du cycle de vie des produits (biens et services), vise à augmenter l'efficacité de l'utilisation des ressources et à diminuer l'impact sur l'environnement tout en développant le bien-être des individus (ADEME).



L'une des solutions consiste à réutiliser les déchets comme ressources possibles mais valorisables de façon différenciée entre territoires : chacun produisant des déchets spécifiques selon son contexte.

si l'aménagement urbain. L'exemple des Pôles Territoriaux de Coopération Economique (PTCE), inscrits dans la loi de l'ESS de 2014, montre des coopérations entre divers acteurs d'un territoire, explorant de nouvelles formes de gouvernance, d'activités et d'emplois non délocalisables. Malgré des démarches encore peu répandues, les outils de planification sont adaptés à ces approches globales. Reste aux élus maintenant de mieux prendre en compte ces enjeux à des échelles locales avec les documents de planification. Il y a beaucoup à y gagner. ■

L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE PEUT SE FAIRE AUTREMENT



EN UN COUP D'OEIL : LES LIENS ENTRE ÉCONOMIE CIRCULAIRE ET PLANIFICATION TERRITORIALE

- SRADDET** : schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires
- SRAE** : schéma régional d'activité et d'emploi
- SRB** : schéma régional biomasse
- SRCE** : schéma régional des carrières
- SRCE** : schéma régional de cohérence écologique
- SRDEII** : schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation
- SRDT** : schéma régional de développement touristique
- SRRESRI** : schéma régional de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation
- PRAD** : plan régional d'agriculture durable
- PRPGD** : plan régional de prévention et gestion des déchets
- PRSE** : plan régional santé environnement
- PETR** : pôle d'équilibre territorial et rural

L'environnement est déjà au cœur des politiques publiques d'aménagement portées par différentes lois. Ces obligations de développement durable ont été largement considérées. Les SCoT par exemple ont intégré la notion « d'inversion du regard », plaçant l'environnement au centre des projets de planification. Ils ont aussi fixé des objectifs de réduction de consommation foncière. A la notion de durabilité, il convient dorénavant d'associer la circularité dans nos modèles, renouvelant ainsi l'approche de l'urbanisme.

DES PILIERS DE L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE DÉCLINABLES DANS L'AMÉNAGEMENT DE NOS TERRITOIRES

L'aménagement est un support qui permet de déployer les piliers de l'économie circulaire (cf. ADEME) : approvisionnement durable (agriculture de proximité, énergies renouvelables...) ; consommation responsable (maîtrise du foncier...) ; éco conception (consommation énergétique, bio-matériaux...) ; allongement de la durée de vie (réemploi...) ; écologie industrielle (synergie d'entreprises ressources/déchets...) ; recyclage (matériaux valorisés pour la construction, bio-déchets/énergie...) ; économie de la fonctionnalité comme la mixité des fonctions (polyvalence de locaux, espaces partagés) et des usages (stationnement public/privé, ...).

DES ACTIONS POSSIBLES DANS TOUS LES CHAMPS DE L'AMÉNAGEMENT

La ville de proximité réduit les déplacements et la consommation énergétique. L'adaptation de l'offre de services urbains aux nouveaux usages et modes de vies suscite de nouvelles pratiques (co-voiturage...). La raréfaction du foncier conduit à la conception de locaux à usages partagés par exemple. La conception de bâtiments, capables de changer d'usages, allonge leur durée de vie (parkings transformables en bureaux, logements évolutifs/trajectoires de vie...).

Des formes urbaines adaptées peuvent réduire les quantités de terres excavées tout en les recyclant (remblais...), ou maîtriser le ruissellement et faciliter la récupération des eaux pluviales... En outre, la mise en réseau des entreprises jusque dans la conception des sites d'activités permet de promouvoir l'écologie industrielle.

UNE LÉGISLATION SUR LES DÉCHETS QUI IMPLIQUE DE REPENSER L'AMÉNAGEMENT DE NOS VILLES

D'ici à 2025, chaque citoyen doit disposer d'une solution pour ne pas jeter ses biodéchets avec les ordures ménagères. Les entreprises doivent trier à la source et les distributeurs de matériaux doivent proposer des solutions de récupération. Les acteurs publics sont invités à réduire la production de déchets et sont responsables du devenir de leurs déchets de BTP.

Toutes ces mesures ont des incidences sur la conception des villes impliquant un maillage d'équipements de proximité par exemple ou l'intégration et la mutualisation de points de collecte...

DES OUTILS ET DES COMPÉTENCES POUR AGIR

Les régions et les collectivités sont en première ligne pour déployer l'économie circulaire dans l'aménagement et disposent des compétences nécessaires.

La planification territoriale est un puissant levier. Les schémas régionaux sont nombreux (SRDEII, SRCE...) et le SRADDET est l'outil stratégique comprenant des volets gestion des déchets et économie circulaire.

A l'échelle locale, les outils thématiques (PDU, PCAET...) et les documents d'urbanisme (SCOT, PLUi) sont des outils à privilégier. Cependant, toutes ces stratégies impliquent de nouvelles conceptions : aborder le projet d'aménagement avec la notion de cycle de vie, qualifier la réalité des besoins, évaluer l'impact des projets sur la ressource, identifier les niveaux de dépendance et chercher des alternatives... ■



PAROLE(S) D'ACTEUR(S)



AMANDINE CRAMBES

Ingénieure urbaniste, Service Organisations Urbaines de l'ADEME

Depuis le début des années 2000, les projets d'aménagement et de planification se veulent durables. Cependant, la logique « classique » de l'urbanisme reste encore trop segmentée, ne permettant pas d'avoir les résultats escomptés. De plus, les opérations de ville durable ont longtemps porté exclusivement sur du neuf entraînant la consommation d'espace. Or, avec l'augmentation de la population, la raréfaction des ressources et la pénurie de foncier, il faut accentuer le travail sur la ville existante plutôt que sur l'extension, repenser les stratégies territoriales de planification, reproduire de la valeur locale, renouveler l'approche de l'aménagement. Si le concept d'économie circulaire commence à rentrer dans les politiques publiques et dans le vocabulaire des professionnels, il est trop souvent réduit à son aspect production, gestion des déchets ou flux énergétique. Pourtant, l'économie circulaire est beaucoup plus large que la définition de l'ADEME avec les 7 piliers. En développant ses principes et en les croisant avec ceux de la ville durable, de nouveaux leviers d'action émergent. L'économie circulaire est source de nouveaux modèles de production et de consommation tels que l'économie de la fonctionnalité, collaborative ou encore sociale et solidaire. Ces nouvelles économies amènent à repenser l'offre de services urbains afin qu'elle soit adaptée aux nouveaux usages et modes de vie. La question de la gestion des flux et l'imbrication des échelles deviennent incontournables. L'économie circulaire implique enfin une gouvernance des projets différente car tous les sujets sont interconnectés. Pour leurs réussites, le portage politique est essentiel afin de faire travailler les équipes en transversalité et remettre tous les acteurs autour de la table, dont ceux des activités économiques trop souvent oubliés. ■

< 🔍 > ET SUR NOS TERRITOIRES ... ?



LE DÉCHET INERTE EST UNE RESSOURCE POUR NOS TERRI- TOIRES. ORGANISONS-LÀ !

Par Dominique BOSCOQ,
*Vice-président en charge de
la prévention, de la collecte
et de la valorisation des*

déchets ménagers et assimilés au Syndicat Bil Ta Garbi et à la Communauté d'Agglomération Pays Basque

Aujourd'hui, les enjeux environnementaux associés à la préservation des ressources naturelles nous invitent à plus de sobriété dans nos modes de production, de distribution et de consommation. Alors que la boucle vertueuse de l'économie circulaire s'élance, le service public de gestion des déchets ménagers et assimilés (DMA) contribue pleinement à cette nouvelle dynamique. Prochainement, notre territoire valorisera près de 85 % de ses DMA contre à peine 22 % il y a 15 ans. Depuis sa création en 2002, le Syndicat Bil Ta Garbi, en partenariat avec ses collectivités adhérentes*, élabore et déploie les outils et filières nécessaires au développement durable des territoires. Pour autant, si la filière DMA s'organise, ces derniers sont aujourd'hui confrontés à un manque

d'infrastructures pour gérer au mieux les déchets inertes** du bâtiment et des travaux publics (BTP). En 2020, la loi de transition énergétique pour une croissance verte (LTECV) imposera de valoriser, sous forme de matériaux, 70 % de ces déchets. Face à cet impératif, les élus locaux ont confié au Syndicat le soin d'établir et mettre en œuvre un plan d'actions. Pour sa définition, ce schéma directeur s'appuie sur les principes de l'économie circulaire. Ainsi, le déchet produit par les uns doit pouvoir être une ressource utile aux autres. La boucle vertueuse engendrant de nouvelles activités, créant de l'emploi local, limitant l'impact environnemental et permettant de définir les besoins, en sites de valorisation et/ou de stockage. Pour autant, la réussite de ce schéma ne pourra pas se faire sans un travail collégial et transversal avec tous les acteurs de la filière du BTP mais aussi avec les services de l'Etat pour faciliter les projets, de l'ADEME, de la Région Nouvelle-Aquitaine, des associations de défense de l'environnement et, bien entendu, des collectivités territoriales pour leurs compétences de planification urbaine avec, notamment, l'accompagnement de l'AUDAP, et d'aménagement en programmant les installations techniques ou encore en adaptant la commande publique pour faire de ces matériaux recyclés une filière d'avenir. ■

*Communauté de communes du Béarn des Gaves et Communauté d'Agglomération Pays Basque / ** Selon classification réglementaire les déchets inertes sont une sous catégorie de déchets non dangereux.

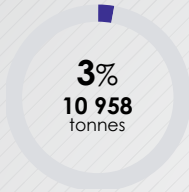


374 722

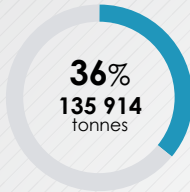
tonnes de déchets ménagers et assimilés (DMA), hors gravats, ont été collectées à l'échelle des Pyrénées-Atlantiques en 2015, ce qui représente **568 kg/habitant**. Près de la moitié sont des déchets de type ordures ménagères et assimilées.



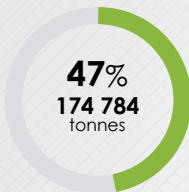
Biodéchets collectés séparément



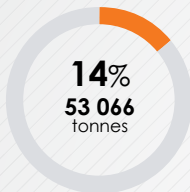

Déchets de déchèteries et autres encombrants (hors gravats)




Ordures ménagères et assimilées résiduelles




Recyclables secs collectés séparément




586

emplois dans les entreprises privées du « recyclage* » pour l'année 2015 dans les Pyrénées-Atlantiques dont près d'1/3 pour le seul secteur du recyclage.

293
emplois



Enlèvement et collecte des déchets

167
emplois

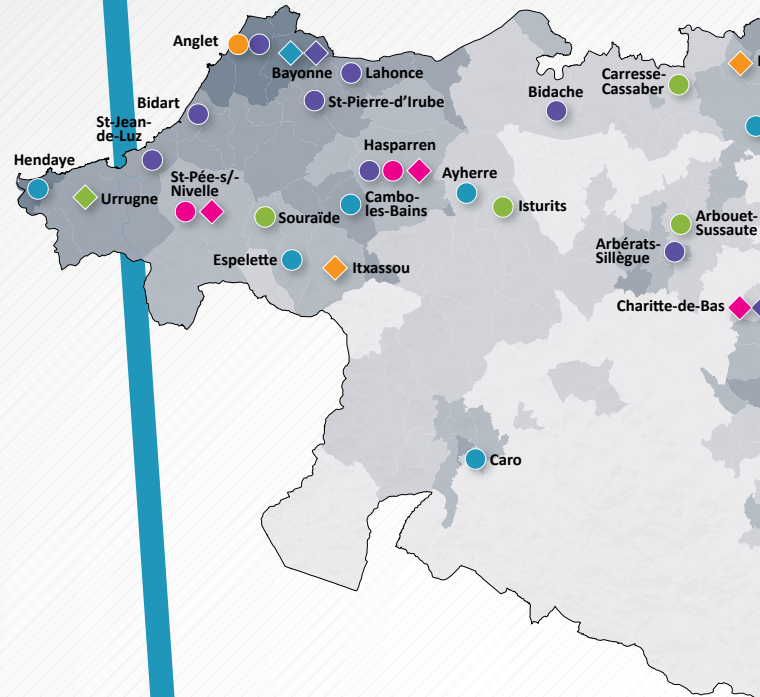


Secteur du recyclage







126
emplois








Traitement et élimination des déchets



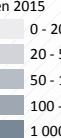
Déchets non dangereux non inertes

-  Broyage des déchets verts
-  Centre de tri des emballages ménagers
-  Compostage des déchets verts
-  Incinérateur avec valorisation d'énergie
-  Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux (ISDND)
-  Prétraitement des ordures ménagères

Déchets inertes

-  Carrière autorisée au remblayage par des déchets inertes
-  Centrale d'enrobage ayant pris en charge des déchets inertes
-  Installation de Stockage de Déchets Inertes (ISDI)
-  Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux (ISDND)
-  Plateforme de valorisation

Nombre d' en 2015



Cette info...
gestion des...
élimination...
tement des

Elle s'appuie...
Nouvelle-Ac...
Environnem...
pagner les p...
mie circula...
climatiques...
le suivi dans...
gaz à effet...
déchets.

L'AREC a liv...
spécifique «...
des déchets

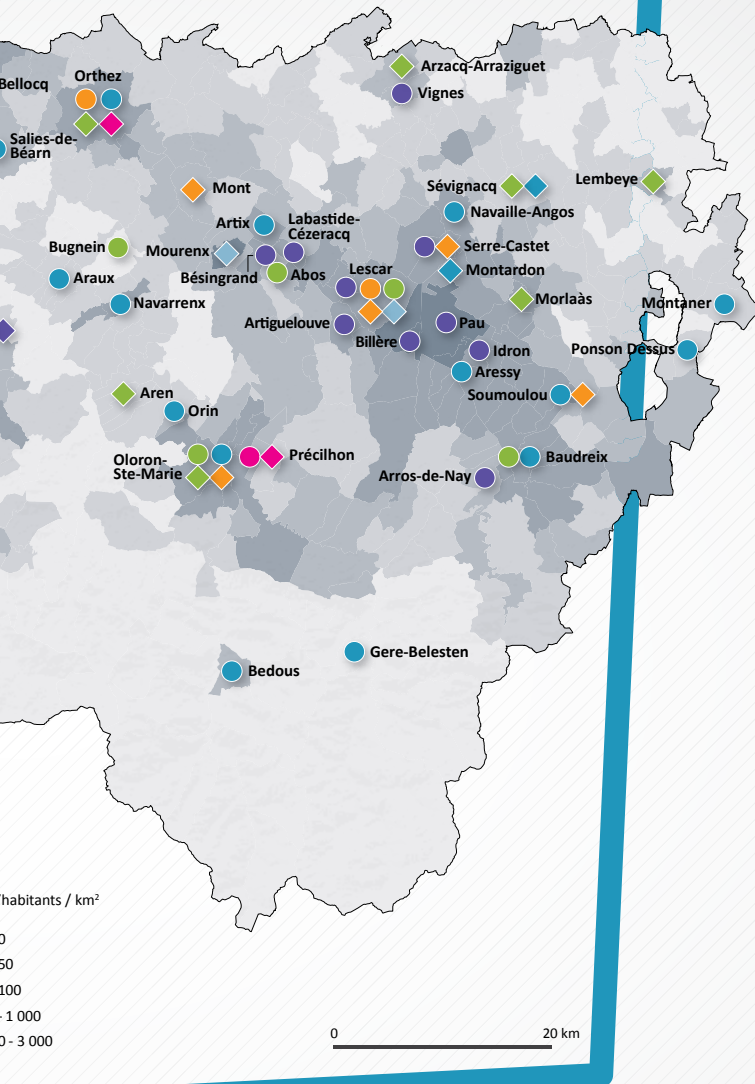
<https://bit.ly>

* Les entreprises du recyclage exercent les activités de récupération, de recyclage et de valorisation des matières métalliques (métaux ferreux, non ferreux, véhicules...) et autres matériaux recyclables (papier, carton, plastique, verre, déchets des équipements électriques et électroniques...). Elles assurent également le commerce et le négoce des matières premières recyclées. Ces entreprises font partie, avec d'autres secteurs, du paysage de la gestion et valorisation des déchets.

STION ÉCHETS

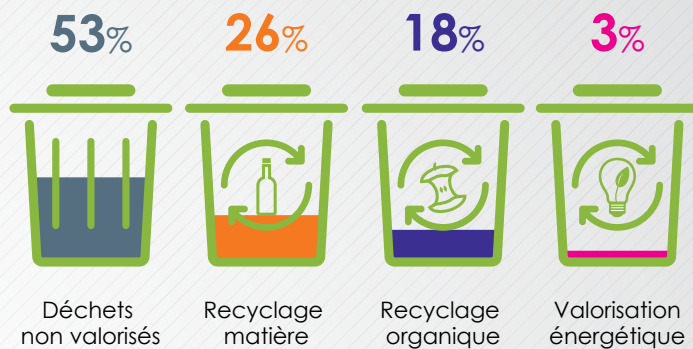
Atlantiques

ynthétique
15



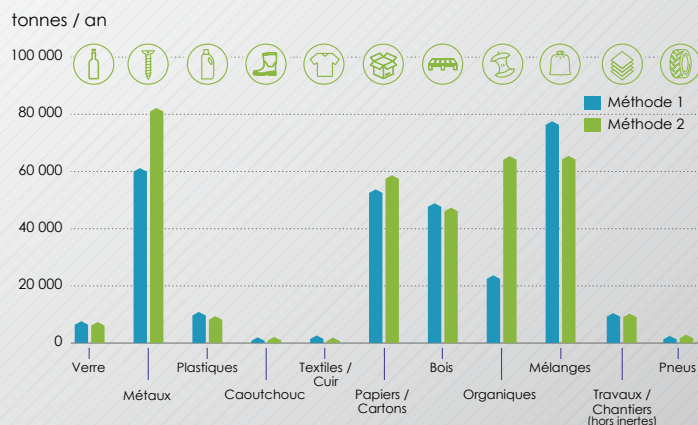
47%

des déchets ménagers et assimilés (DMA) collectés à l'échelle des Pyrénées-Atlantiques en 2015 ont fait l'objet d'une valorisation matière et/ou énergétique.



287 à
339 000

tonnes de déchets d'activités économiques (DAE), hors déchets inertes et déchets des activités agricoles et sylvicoles, ont été produites dans les Pyrénées-Atlantiques en 2015. Les principaux « gisements » sont les métaux, les mélanges et les papiers/cartons.



graphie propose un portrait synthétique sur les déchets - Collecte, tri, valorisation et (hors déchets dangereux) - dans le département Pyrénées-Atlantiques en 2015.

se sur un jeu de données fourni par l'AREC aquitaine (Agence Régionale d'Évaluation de l'Environnement et Climat). Elle a pour objet d'accompagner les politiques de transition énergétique, économique et lutte contre les changements climatiques de Nouvelle-Aquitaine, par l'observation et l'analyse des domaines de l'énergie, des émissions de gaz à effet de serre et des ressources (biomasse...) et

ré en début d'année 2018 une publication « Économie circulaire prévention et gestion des déchets en région Nouvelle-Aquitaine ».

LES TROIS SENS DE L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE

PAR DOMINIQUE BOURG



Dominique BOURG

Philosophe et Professeur à la Faculté des géosciences et de l'environnement de l'Université de Lausanne.



Les difficultés auxquelles nous sommes exposés ne sont de loin pas seulement dues à nos pollutions, mais à la hauteur de nos productions et de notre démographie, aux déséquilibres planétaires qu'elles occasionnent et à la pression sur les ressources qu'elles exercent (...) si des productions plus vertueuses venaient à connaître un succès croissant, au point de finir par se substituer aux produits classiques, nous serions en mesure de réduire certains impacts de nos activités.

L'économie circulaire a fini par s'imposer à l'agenda politique et le gouvernement a rendu publique la première version de sa feuille de route en la matière en février dernier. Ce qui n'empêche nullement l'expression « économie circulaire » de connaître des sens relativement différents, comme le développement durable qui oscille entre deux sens contradictoires de la durabilité, faible ou forte. Je commencerai par rappeler ces différents sens et le lecteur constatera à quel point il est important, pour l'action et son efficacité, de les distinguer. Nous verrons que si le référentiel de l'économie circulaire est nécessairement global, à l'aune des flux d'énergie et de matière mondiaux, elle n'en implique pas moins une forme de relocalisation sur les territoires de nombre d'activités économiques.

PREMIER NIVEAU : BASCULER DANS L'ANTHROPOCÈNE

Ce qu'on entend par économie circulaire est loin d'être stabilisé. Dans un monde globalisé où nos activités économiques nous conduisent vers un nouvel équilibre climatique jamais expérimenté par quelque société que ce soit, qui mettra à la peine l'habitabilité de la Terre, limiter l'économie circulaire à une approche produit ou site de production n'a pas grand sens, même si ce qui est entrepris sur ce plan est évidemment nécessaire. La raison en est d'ailleurs bien connue. Produire proprement, de façon éco-conçue, et même chercher à boucler certains cycles, etc. n'en demeure pas moins produire !

Or, les difficultés auxquelles nous sommes exposés ne sont de loin pas seulement dues à nos pollutions, mais à la hauteur de nos productions et de notre démographie, aux déséquilibres planétaires qu'elles occasionnent et à la pression sur les ressources qu'elles exercent. Ce sont elles qui nous font basculer dans l'Anthropocène. Si des productions plus vertueuses venaient à connaître un succès croissant, au point de finir par se substituer aux produits classiques, nous serions en mesure de réduire certains impacts de nos activités, mais nullement la hauteur des flux globaux d'énergie et de matière pas plus que la pression exercée par la démographie humaine. En revanche, les efforts en direction d'une production plus propre et la mise au point de techniques de recyclage efficaces sont autant d'instruments nécessaires au passage à une économie plus exigeante.

DEUXIÈME NIVEAU : L'ÉCONOMIE AUTHENTIQUEMENT CIRCULAIRE

Le niveau suivant d'économie circulaire est précisément celui d'une économie authentiquement circulaire. Cette acception se focalise sur les seuls flux de matière. Rappelons que ces flux croissent à l'échelle mondiale depuis les années 2000 plus vite que le PIB¹ mondial et que le coût énergétique et environnemental des extractions diverses croît de façon exponentielle. A cet égard, la circularisation de l'économie devrait apparaître aux acteurs comme un simple choix prudentiel. Cette définition « authentiquement circulaire » s'appuie sur les travaux de François Grosse². Ce dernier a montré qu'à partir du moment où la production-consommation d'une matière donnée dépassait un taux de croissance annuel d'1 %, la part recyclée ne constituait *in fine* qu'une portion congrue de la matière consommée. Les matériaux recyclés ne le sont en effet qu'après un temps de résidence dans l'économie variable, d'une à plusieurs décennies, à quoi s'ajoute qu'on ne recycle pas la totalité d'un matériau entré plus tôt. Avec par exemple un taux annuel de croissance de 3%, la quantité initiale de matières croît d'un facteur 19 en un siècle. C'est pourquoi tous les efforts de recyclage du fer conduits au 20^{ème} siècle n'ont épargné que 5 % de la matière consommée.

L'APPELLATION DE « PERMACIRCULAIRE » L'ULTIME NIVEAU D'ÉCONOMIE CIRCULAIRE

Nous avons désigné sous l'appellation de « permacirculaire » l'ultime niveau d'économie circulaire. Il ne s'agit plus seule-

ment de sécuriser les intrants des activités économiques sur un territoire donné, mais l'habitabilité de la Terre. Rappelons que si nous dépassons les 2° d'augmentation de la température moyenne dans le siècle, ce qui est fort probable, nous sortirons alors d'un tunnel de variation des températures qui a prévalu durant le quaternaire et auquel toutes les espèces vivantes sont adaptées. L'idée est alors d'inverser la donne par rapport à l'augmentation des flux planétaires qui a conduit au franchissement des limites planétaires et de prendre le chemin nous conduisant aussi au retour progressif à une empreinte écologique d'une planète. La difficulté posée par ces deux définitions est qu'elles exigent un contrôle international des flux entrant dans les économies, à l'image de ce qui commence à exister pour les flux de carbone et les émissions de gaz à effet de serre.

METTRE EN ŒUVRE DES MESURES UNILATÉRALES POUR RELOCALISER CERTAINES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES

Toutefois ces mêmes définitions n'interdisent nullement la mise en œuvre de

mesures unilatérales, sur un territoire donné, nullement nuisibles à l'économie de ce territoire. Bien au contraire, elles permettraient de relocaliser certaines activités économiques. La première consisterait à introduire une obligation progressive de substituer aux matières premières des matières secondaires issues du recyclage ou biosourcées, ce qui favoriserait la relocalisation en boucle d'activités. La seconde est d'introduire un taux de TVA de 10 % inférieur aux 19,6 % pour les biens dont les externalités négatives seraient abaissées en-dessous d'un certain seuil. Les biens vertueux devenant ainsi accessibles au plus grand nombre. La facilitation des mesures de réparabilité, de réparation et de maintenance des objets irait dans le même sens. ■

--

1. Le produit intérieur brut (PIB) est l'indicateur économique principal de mesure de la production économique réalisée à l'intérieur d'un pays donné, il vise à quantifier - pour un pays et une année donnés - la valeur totale de la « production de richesse » effectuée par les agents économiques résidant à l'intérieur de ce territoire (ménages, entreprises, administrations publiques) - Source Wikipedia
2. « Les limites du recyclage dans un contexte de demande croissante de matières premières » - Annales des Mines - Responsabilité et environnement 2014/4 (N° 76)



(...) mettre en œuvre des mesures unilatérales pour relocaliser certaines activités économiques (...) La première consisterait à introduire une obligation progressive de substituer aux matières premières des matières secondaires issues du recyclage ou biosourcées, ce qui favoriserait la relocalisation en boucle d'activités.



PAROLE(S) D'ACTEUR(S)



JEAN-CLAUDE WEISS

Président de la Communauté d'Agglomération de Caux Vallée de Seine

L'économie circulaire est mise en lumière aujourd'hui mais cela fait plus de 40 ans que Caux Seine agglo travaille sur ce sujet (dès 1972 avec l'usine d'eau industrielle de Norville). Nous nous sommes intéressés au sujet pour le développement durable bien sûr mais aussi pour renforcer la compétitivité de notre économie locale et pour renforcer notre attractivité. En venant sur Caux Seine agglo, les entreprises savent qu'elles intègrent un écosystème qui est aujourd'hui essentiel au développement et à la pérennité des activités. Aujourd'hui, nous sou-

haitons prendre un virage et mettre en place des synergies entre toutes nos entreprises : pour développer l'activité de ces dernières, ancrer leurs compétences sur le territoire et ainsi développer l'attractivité de Caux Vallée de Seine. C'est un écosystème global qui doit tous nous unir. Exemple : Des démarches de GDZA (Gestion Durable de Zones d'Activités) sont mises en place et accueillies avec succès. Mais nous souhaitons aller plus loin, en devenant le pôle de l'économie circulaire en Normandie et pourquoi pas en France, via un campus (pas uniquement universitaire) qui permettrait les échanges, le développement des compétences, la mise en place de formations spécifiques et d'un incubateur. Pour cela nous nous appuyons sur nos partenaires mais surtout sur nos entreprises qui sont nos meilleurs leviers d'actions et de réussites. Nous avons ainsi récemment organisé le 1^{er} hackathon sur le sujet en France. Celui-ci a fédéré plus de 70 participants (étudiants, entreprises, particuliers, réseaux, institutionnels...) autour de 2 révolutions majeures : celle du numérique et de la transition énergétique pour la croissance verte. Cet événement, convivial et productif a permis de faciliter le développement de projets/outils grâce à l'accompagnement de Caux Seine Développement et de réseaux tels que NWX, CCI Seine estuaire..., qui ensuite renforceront cette dynamique territoriale dans laquelle nous sommes engagés. ■

A Montpellier, le théâtre Jean-Claude Carrière a été pensé pour être déconstructible en fin de vie



© Marie-Caroline Lucat - A+Architecture

Des retours d'expériences montrent que la prise en compte de l'économie circulaire est possible sur divers types de projets. Les initiatives, liées au besoin d'optimiser les ressources et de réduire les impacts environnementaux, permettent aussi de faire évoluer les outils et modes de faire.

FAIRE DES ÉCONOMIES

Dans le domaine de l'aménagement, des maîtres d'ouvrages publics intègrent l'économie circulaire, motivés par une réglementation sur la gestion des déchets qui se durcit et conscients qu'elle peut être source d'économies.

Par exemple, depuis 2009, l'État et les départements ont signé une Convention d'Engagement Volontaire qui inscrit le développement durable dans la réalisation des infrastructures routières et des voiries urbaines. Constatant que ces déchets - dits inertes - représentent 70 % environ de l'ensemble des déchets nationaux* et que les ressources naturelles pour la filière du Bâtiment et des Travaux Publics se raréfient (sable, granulats ...), cela permet de prescrire le réemploi des matériaux, tout en diffusant de nouveaux process et des techniques innovantes.

Le Département de la Gironde engage ses prestataires à réemployer et valoriser 100 % des matériaux excavés sur les chantiers et à recycler 60 % des matériaux bitumineux, issus de la déconstruction routière. L'initiative permet de faire des économies d'eau et d'énergie, de réduire

les déplacements et donc les émissions de gaz à effet de serre.

RÉPONDRE AUX OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le secteur de la construction n'est pas en reste. De plus en plus de collectivités souhaitent réaliser des bâtiments de moindre impact. Les acteurs de la construction voient là une possibilité de répondre aux objectifs de développement durable, et d'impulser de la Recherche et du Développement sur de nouveaux matériaux et de nouvelles techniques. A Montpellier, le théâtre J-C Carrière de 600 places, livré en juin 2013 pour le Conseil départemental de l'Hérault, a été réalisé par un groupement de conception-réalisation dont A+ Architecture. Le marché de conception-construction stipulait un projet facilement déconstructible en fin de vie, avec des matériaux pouvant être recyclés. Unique en Europe, le projet de 2600 m² a été préfabriqué, puis monté sur site en 6 mois. La structure, en acier et en panneaux de bois, peut être démontée (hormis la dalle qui le porte), puis transportée et remontée sur un autre site.

CRÉER DES EMPLOIS NON DÉLOCALISABLES

À l'heure où il est question de diminuer les effets de gaz à effet de serre, d'être moins dépendants d'approvisionnements extérieurs ou d'exportations de nos déchets (la Chine, l'un des principaux pays importateurs a fermé ses frontières depuis janvier 2018), il est nécessaire de développer des projets qui contribuent à faire émerger des nouvelles filières et de plus, créent de l'emploi localement (jusqu'à 400 000 supplémentaires au niveau national à ajouter aux 600 000 actuels, selon une étude de 2015 de l'Institut de l'Economie Circulaire). Réduire, réutiliser, recycler... concevoir écologique... sont autant de sources d'emplois non délocalisables. À ce titre, de nombreux secteurs intègrent le fait de devoir changer. Ils développent des démarches d'économie collaborative, d'économie du partage, d'économie de la fonctionnalité, d'économie sociale et solidaire que le contexte politique et réglementaire encouragent de plus en plus aujourd'hui. ■

*source : ADEME 2013



PAROLE(S) D'ACTEUR(S)



JON ARIZMENDI

Directeur du Développement économique - CCI Bayonne Pays Basque

Les entreprises ont un rôle majeur dans le modèle de l'économie circulaire. En effet, un des piliers du modèle est l'Ecologie Industrielle Territoriale (EIT) qui favorise les échanges de ressources entre entreprises (synergies) sur un territoire. L'étude de la nature, des provenances et destinations des flux est le socle de l'EIT pour identifier et développer des synergies. Les bénéfices économiques, sociaux, environnementaux de l'EIT représentent des enjeux forts pour la compétitivité économique et l'attractivité du territoire.

Tirer profit des ressources dormantes de l'entreprise représente une nouvelle proposition faite par la CCI Bayonne Pays Basque qui renforce la mise en réseau des entreprises locales. C'est pour identifier des flux d'échanges sur notre territoire que la CCI s'est dotée de l'outil ACTIF, déployé actuellement par le réseau national des CCI. Une cartographie interactive géolocalise les ressources des entreprises en détectant les potentiels à partager. Les entreprises peuvent mutualiser des matières, transports, compétences, bâtiments, équipements... Tous les secteurs d'activité peuvent être concernés : industrie, artisanat, commerces ou services.

Ainsi, la CCI propose aux entreprises une double approche : un accompagnement individuel par le recensement des flux à mutualiser et l'animation d'ateliers pour faciliter collectivement la mutualisation. En trois mois, quatre ateliers ont permis d'inscrire 50 entreprises dans la dynamique et recenser plus de 110 ressources et besoins. Le développement de projets collectifs se poursuit avec de nouveaux ateliers programmés cette année. ■

< 🔍 > ET SUR NOS TERRITOIRES ... ?

LES ENTREPRISES DU BTP AU PAYS BASQUE ET EN BÉARN DÉVELOPPENT DES ACTIVITÉS DE RECYCLAGE



Avec l'aide des élus locaux, l'entreprise Goyhetche, installée à Bidart, a pu développer une activité de recyclage des déchets inertes du BTP en parallèle de ses activités de travaux publics traditionnelles (terrassement / VRD). Comme l'entreprise Lafitte, implantée à Bézingrand, les matériaux recyclés étaient

destinés à répondre aux besoins internes de l'entreprise (voiries privées...). Au vu de l'accroissement des activités et toujours attentifs à la performance énergétique et économique, la question de la gestion des déchets est devenue prégnante pour ses dirigeants. Ils ont vu dans ces déchets une source de matériaux valorisables.

L'acquisition de nouveaux équipements a permis d'améliorer le process de recyclage et d'élargir le type de maté-

riaux traités en lien avec la démolition de bâtiment puis les terres de remblais. L'entreprise Goyhetche a installé une unité de chaulage de terres issues de ses propres chantiers. Après traitement, les performances techniques du remblai obtenu sont équivalentes à celles d'un grave naturel de carrière avec des usages variés (structure de voirie, piste cyclable...). De son côté, avec l'aide de l'ADEME, l'entreprise Lafitte a en plus développé un procédé innovant de traitement des terres associant gravas criblés et fumier notamment de cheval, récupéré des activités équinaires palloises, utilisable en compost (5 000 t/an).

Pour Goyhetche, la simple volonté de réutiliser des matériaux existants s'est transformée en plateforme de recyclage ouverte à l'ensemble des professionnels du BTP, et non plus exclusivement pour son usage interne. Celle-ci a été déclarée comme Installation Classée Pour l'Environnement en 2013. L'entreprise traite désormais 15 000 à 20 000 t/an de gravats dont 40 % issus d'entreprises externes. Les stocks réalisés font l'objet d'analyses en laboratoire suivant des normes strictes pour certifier leur utilisation future (chaussée...).

Les emplois créés sur ces sites sont non délocalisables car associés aux activités du bassin de construction. ■



EMMANUELLE BABOULIN

PRÉSIDENTE DE CYCLE-UP*
INGÉNIEUR DIPLÔMÉE DE
L'ÉCOLE SPÉCIALE DES
TRAVAUX PUBLICS

Le réemploi et l'upcycling sont des tendances techniques et environnementales de fond. Ce champ de développement durable dans l'immobilier combine des intérêts territoriaux, économiques, sociaux et environnementaux. Dans un contexte lié à la loi sur la Transition énergétique, et alors que les enjeux de résilience font l'objet d'un consensus large, la transition d'un modèle de production et de consommation linéaire vers un modèle de gestion circulaire des ressources peine à se développer. Ceci est particulièrement vrai pour la filière du réemploi des matériaux de construction, qui constitue en France 41 % de la production totale de déchets. Au-delà des déchets, les émissions carbone d'un bâtiment sont liées à 56 % à la production des matériaux le constituant. Or 90 % des composants de l'immobilier sont recyclables ou ré-employables...

Il est à présent temps d'appréhender le cycle de production de l'immobilier avec une logique circulaire. On distinguera en préambule les notions de recyclage *stricto sensu* à celles du réemploi :

- le recyclage concerne les opérations qui ramènent les matériaux à l'état de matière première, qui peuvent ensuite servir à la production de nouveaux éléments (plaque de plâtre en poudre, béton en granulats, ...) ;
- le réemploi et/ou la réutilisation consistent en l'action de remettre en œuvre la ressource, sans mobiliser le cycle industriel, sans revenir à l'état de « matière », dans un usage identique ou détourné de son usage initial.

Réemployer des matériaux, ne plus les considérer comme des déchets mais bien comme des ressources, est générateur de valeur et s'inscrit dans une logique d'économie circulaire qui peut intervenir à tous les niveaux du cycle de vie des bâtiments :

- l'usage du réemploi dans le cadre de la rénovation des bâtiments est un facteur d'augmentation de la durée de vie des mètres carrés, tout en réduisant les coûts financiers induits par ces opérations ;
- la réversibilité des bâtiments, privilégiant l'usage à la détention, est un autre facteur créateur de valeur ;
- le réemploi des composants évite, de façon évidente, un nouveau passage dans un cycle de production industriel ;
- enfin, le recyclage *stricto sensu* des matériaux.

Les enjeux économiques et financiers sont liés à une meilleure gestion des ressources et d'approvisionnement et le réemploi représente une innovation bas carbone opérationnelle vertueuse pour l'ensemble de l'économie locale. Pour autant, il constituera une réelle opportunité dans la mesure où on l'intégrera dans une stratégie globale à l'échelle de tous les acteurs de l'immobilier

« Réemployer des matériaux, ne plus les considérer comme des déchets mais bien comme des ressources, est générateur de valeur et s'inscrit dans une logique d'économie circulaire qui peut intervenir à tous les niveaux du cycle de vie des bâtiments (...) l'usage du réemploi dans le cadre de la rénovation des bâtiments est un facteur d'augmentation de la durée de vie des m² ... »

et des territoires. Rendre effectives les pratiques du réemploi suppose l'établissement d'une chaîne d'acteurs assurant une succession d'opérations : identifier les éléments du bâtiment éligibles au réemploi, étudier leurs performances, les déposer, les revendre, y adjoindre des conseils et accompagner leur remise en œuvre, les transporter. Chacune de ces étapes demande un travail spécifique. En ce sens, le développement du réemploi des éléments de construction est susceptible de créer de nouveaux métiers, non délocalisables, et de développer localement de l'activité économique. Par ailleurs, ce mode de réalisation des immeubles, stimule la créativité technique et architecturale et valorise les savoir-faire locaux.

Ces pratiques pourront devenir l'usage pour autant que les matériaux réemployés aient la même valeur d'usage et la même valeur technique que les matériaux neufs. Au-delà des caractéristiques des matériaux, la traçabilité, le bilan carbone et la valorisation du réemploi devront être fournis. La mise en œuvre de ces pratiques implique une évolution des mentalités des acteurs de l'immobilier dans leur appréhension de la chaîne de production et de leurs inter-relations avec une vision globale des territoires et de leurs écosystèmes.

De façon plus générale, et pour s'inscrire dans un développement pérenne, les territoires devront prendre une part active au soutien de ces activités : inventorier les acteurs du secteur, recenser les projets réussis, fédérer le secteur du réemploi et mettre en œuvre un label de référence, proposer des formations et objectiver les caractéristiques des produits de réemploi sont autant d'axes de développement qui doivent permettre, par exemple, de valoriser les emplois locaux, à faible bilan carbone, générés par les acteurs du réemploi impliqués. ■

* Créée par Icade et Egis en novembre 2017, Cycle-Up est une plateforme (Cycle-Up.fr) pour le réemploi des matériaux de construction, en accès libre à tous les acteurs de la filière, propriétaires, maîtres d'ouvrage, architectes, démolisseurs et constructeurs. Cycle-Up recense les matériaux disponibles et leurs solutions de réemploi, propose des services, expertises et assurances pour développer un immobilier durable et bas carbone. »



Ateliers-visites de plateformes de revalorisation des déchets du BTP, organisés en 2017 par l'AUDAP et le Département des Pyrénées-Atlantiques, en Pays Basque et en Béarn

Pyrénées-Atlantiques

Un territoire mobilisé en matière de déchets du BTP

La prise en compte de la gestion des déchets dans les politiques d'aménagement et d'urbanisme est un impératif au regard des enjeux sanitaires, environnementaux et même économiques qui y sont associés.

Dès 2016, afin de sensibiliser élus et techniciens à une meilleure prise en compte des déchets ménagers et du BTP dans la planification urbaine, l'AUDAP a coproduit un memento avec le Département des Pyrénées-Atlantiques et l'Etat. En complément deux ateliers-visites de plateformes de revalorisation ont été organisés en 2017 par l'agence et le Département, en Pays Basque et en Béarn. Enfin, dans les prochaines semaines, l'AUDAP accompagnera de nouveau le Département et l'Etat dans l'édition d'une seconde publication, cette fois sur la prise en compte des déchets inertes dans les marchés publics.

Parallèlement, le Syndicat Bil Ta Garbi anime au Pays Basque une démarche Zéro Déchet, Zéro Gaspillage. Une des actions, « OPreValBTP », portée par Nobatek et le réseau 3AR, vise à développer l'utilisation des matériaux recyclés dans le bâtiment avec la production d'un fascicule de recommandations, de clauses techniques à introduire dans les marchés publics et privés. Enfin, le Département travaille à l'acceptation de l'usage des matériaux recyclés dans les travaux de voirie comme alternative aux matériaux « traditionnels ». Là aussi un guide est en cours de réalisation. ■

Télécharger le memento « Déchets, les oubliés de la planification urbaine »
<https://bit.ly/2FEFQV5>

EN SAVOIR PLUS

CONTACTS

Marc Trinqué : m.trinque@audap.org

Antonia Garcia-Lancesseur : a.garcia-lancesseur@audap.org

--

RESSOURCES DOCUMENTAIRES

- Économie circulaire plan d'actions pour les intercommunalités, AdCF et ADGCF, Février 2018, 88 p.
<https://bit.ly/2HlrKue>
- Économie circulaire : Un atout pour relever le défi de l'aménagement durable des territoires, ADEME, Juin 2017, 116 p.
<https://bit.ly/2uYvSOj>
- Intégration de l'économie circulaire dans la planification régionale et les démarches territoriales : Synergies, méthodes et recommandations, AUXILIA pour l'ADEME, juin 2016, 77 p.
<https://bit.ly/2qhYNqZ>
- Écologie industrielle et territoriale : le guide pour agir dans les territoires, CGDD, Décembre 2014, 212 p.
<https://bit.ly/2v3fgFk>

NICOLAS THIERRY

VICE-PRÉSIDENT DE LA RÉGION NOUVELLE-AQUITAINE
CHARGÉ DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA BIODIVERSITÉ



© Twin1

La loi NOTRe confie à la Région la responsabilité de l'élaboration d'un plan de prévention et de gestion des déchets (PRPGD) comportant un volet en faveur de l'économie circulaire au sens large.

A travers celui-ci, la Région Nouvelle-Aquitaine souhaite promouvoir un nouveau modèle économique qui vise à limiter le gaspillage des ressources et réduire l'impact environnemental de notre développement, en augmentant l'efficacité à tous les stades de l'économie des produits. Il s'agit de faire mieux avec moins.

Ce nouveau modèle, basé sur une utilisation efficace des ressources et sur la notion de boucles, se veut partenarial et collaboratif. La réflexion autour de l'économie circulaire, qui ne se réduit pas au simple recyclage mais propose une vision systémique des flux de matière et d'énergie, est l'occasion de rassembler les parties prenantes du territoire (collectivités, administrations, entreprises, acteurs de l'économie sociale et solidaire, associations et citoyens) autour d'enjeux mobilisateurs pour chacun. Pour les citoyens et les réseaux associatifs, elle permet le passage à l'acte (éco-consommation).

L'économie circulaire constitue une opportunité de création d'activités et d'emplois non délocalisables, basés sur la proposition de services et de coopérations ou sur de l'animation territoriale. Elle constitue un facteur d'attractivité des territoires.

La Région souhaite promouvoir une transversalité des approches dans la mise en œuvre de la stratégie en construisant des liens entre les différentes politiques publiques et à travers le SRADDET : économie, transports, biodiversité, énergie, changement climatique, tourisme, aménagement du territoire... La Région souhaite accompagner et promouvoir les changements de pratiques et de comportements pour le développement de nouvelles filières, de nouveaux services afin de renforcer la prévention et la réduction des déchets.

En tant que chef de file en aménagement du territoire, nous souhaitons que la gestion des déchets soit davantage intégrée dans les documents d'urbanisme et dans la conception des projets : nouvelles formes de constructions, anticipation des points de collecte, réflexion sur l'intégration des déchets dans le développement des villes, les aménagements paysagers... À ce titre, la gestion des bio-déchets (déchets verts) est une problématique à part entière.

Les déchets du BTP, avec 11 millions de tonnes par an, représentent la moitié du gisement total de déchets en Nouvelle-Aquitaine. Leur gestion implique prévention, sensibilisation, actions auprès des professionnels et incitation au recyclage. Les enjeux sont également économiques au regard des coûts de traitement des déchets produits. ■



En tant que chef de file en aménagement du territoire, nous souhaitons que la gestion des déchets soit davantage intégrée dans les documents d'urbanisme et dans la conception des projets : nouvelles formes de constructions, anticipation des points de collecte, réflexion sur l'intégration des déchets dans le développement des villes, les aménagements paysagers...



AMÉNAGEMENT URBAIN

Révéler le potentiel des agglomérations moyennes

Depuis l'été les agglomérations moyennes sont au cœur de l'attention des pouvoirs publics. Aussi, les élus du bureau de la Fédération Nationale de Agences d'Urbanisme (FNAU) ont souhaité travailler sur ces agglomérations qui maillent le territoire français et qui ont aujourd'hui besoin de révéler leur potentiel. La publication présente des propositions pour reconquérir les centres-villes, notamment via des actions sur le logement et les espaces publics, les fonctions de centralité et en particulier le commerce et l'enseignement supérieur, sur la mutation économique et l'innovation, sur la mobilité, la culture et la qualité de vie.

[<https://bit.ly/2GBR0iN>]



ÉCONOMIE

Institut national de l'économie circulaire

Fondé en 2013, par François-Michel Lambert, Député des Bouches-du-Rhône, l'Institut national de l'économie circulaire a pour mission de promouvoir l'économie circulaire et accélérer son développement grâce à une dynamique collaborative. Organisme multi-acteurs, il est composé de plus de 200 membres, organismes publics et privés : entreprises, fédérations, collectivités, associations, universités... Les actions de l'Institut s'articulent autour de 3 axes : Animation de la réflexion ; Promotion de l'économie circulaire ; Mise en œuvre. Implanté et reconnu en France, il est aussi l'organisme français de référence auprès des instances européennes.

[<https://institut-economie-circulaire.fr/>]



ÉCONOMIE

Des patrimoines à l'économie, réinventons les politiques de nos territoires

Le deuxième congrès national de l'association Sites et Cités remarquables de France s'est tenu à Calais les 28 et 29 septembre 2017 autour du thème : «Des patrimoines à l'économie, réinventons les politiques de nos territoires». Ce numéro hors-série, réalisé en partenariat avec Sites & Cités remarquables de France, rend compte des travaux et débats de ce congrès qu'il éclaire par onze reportages dans des territoires très différents, dont la ville de Calais.

[<https://bit.ly/2lu8AII>]



MOBILITÉS

Assises nationales de la Mobilité - Contribution de la Région Nouvelle-Aquitaine

Les élus et les services de la Région Nouvelle-Aquitaine ont contribué aux différents ateliers d'experts nationaux, et ont participé activement à l'organisation d'ateliers territoriaux. Aussi au regard de ses compétences en matière de transport de voyageurs, d'intermodalité, de logistique, et d'aménagement du territoire, la Région a souhaité alimenter la réflexion sous la forme d'une contribution. Elle propose un certain nombre de réponses à ces enjeux et de mesures lui permettant, aux côtés des autres acteurs de la mobilité, de poursuivre ses missions avec la plus grande efficacité possible.

[<https://bit.ly/2EoBwJ8>]



PROCHAIN Grand Angle

AMÉNAGEMENT URBAIN

Nous voulons réinvestir nos villes et villages, il va falloir réinventer le patrimoine

En cherchant à réinvestir nos villes et villages, l'urbaniste tente de mieux valoriser l'héritage d'un territoire avec les besoins de demain. C'est ainsi que les politiques de l'urbanisme côtoient de plus en plus les questions patrimoniales pour en faire un objet de médiation capable de fédérer techniciens, élus et habitants.

A la ville, à la campagne, le patrimoine est au cœur des politiques d'urbanisme et dans le cœur des habitants. Sans repère habitants il ne peut vivre et encore moins se transformer, pour s'adapter à nos exigences contemporaines liées à nos nouveaux usages et modes de vies.

Mais de quoi parle-t-on ? du paysage, d'ensembles urbains, de bâtiments ? d'espaces publics ? de tourisme ? de nous ? Sans doute d'un peu de tout cela. Transformer le cadre culturel de la vie quotidienne exige rigueur, soin et attention. Au cœur des politiques urbaines, la qualité de vie désirée est indissociable de nos espaces du quotidien qu'ils soient exceptionnels ou plus communs. Le prochain *cahier de l'audap* proposera d'aborder ces sujets en vous donnant des clés de lecture, en analysant des études de cas, le tout dans une vision dynamique de nos territoires.

JEAN RÉVEREAULT

Comment les intercommunalités peuvent intégrer l'économie circulaire dans leurs politiques ? Pourquoi doivent-elles le faire ?

Développement économique, gestion des déchets, production, distribution, maîtrise des consommations énergétiques, mobilités, urbanisme et planification, dont le plan climat..., les communautés disposent des compétences à combiner pour donner sens et corps à l'émergence de l'économie circulaire. De plus, les communautés et métropoles exercent désormais leurs compétences sur des périmètres plus larges, souvent celui du bassin de vie. Elles ont ainsi une proximité forte avec les initiatives de terrain et une dimension critique pour porter et mutualiser des moyens techniques et financiers, fédérer et jouer un rôle de tiers de confiance.

Des initiatives publiques et privées existent en France. Quelles sont les expériences pilotes ?

Les initiatives, nombreuses, concernent les différents volets de l'économie circulaire. Transformer des gestes de bon sens en orientations stratégiques, ce doit être notre objectif collectif. En matière d'écologie industrielle territoriale par exemple, les démarches de Green Valley à Epinal (Grand Est), de l'Estuaire de la Seine (Normandie), de Plaine commune (Ile-de-France), du Libournais (en Gironde) et bien d'autres, initiées par des acteurs publics ou privés, témoignent de l'intérêt d'optimiser les flux à l'échelle des zones d'activité. C'est ce que fait en région (pour toute la Nouvelle Aquitaine depuis la fusion) le Pôle des éco-industries, réseau d'acteurs régionaux, qui forme et accompagne les entreprises pour éco-concevoir leurs produits, mieux valoriser leurs rejets d'énergie et de matière.

Comment les collectivités peuvent-elles faciliter les initiatives des acteurs de leur territoire ?

Il s'agit d'abord d'un projet de développement territorial qui doit être porté par la collectivité. Elle y ajoute son rôle de tiers de confiance, de fédérateur, de prescripteur par commande publique. En y intégrant des critères « durables », les collectivités peuvent inciter les entreprises, y compris les PME et les artisans locaux, à développer leur offre. De l'utilisation de papiers recyclés aux chantiers utilisant des matériaux biosourcés, ces démarches impliquent toute la chaîne de valeur, des producteurs aux consommateurs. La restauration collective, avec une agriculture de proximité, des circuits courts, la gestion locale des biodéchets est une autre face très pédagogique de l'économie circulaire. Comme Nantes Métropole, la Communauté d'Aire-sur-l'Adour, ou encore la ville de Saint-Etienne, elles sont de plus en plus nombreuses à proposer des produits de l'agriculture locale dans les établissements scolaires, les EHPAD, les restaurants d'entreprises. Des critères techniques peuvent être intégrés pour faciliter la réponse d'entreprises locales. Le travail en amont avec les producteurs locaux permet d'identifier les capacités à répondre aux futurs appels d'offre, tout en restant dans le cadre des marchés publics. ■



A PROPOS

Conseiller régional de Poitou-Charentes, de 1992 à 2004 et Président de la Communauté de communes de Charente Boëme Charraud entre 2001 et 2016, Jean Révereault est aujourd'hui Vice-Président du Grand Angoulême en charge de la transition écologique et énergétique et Maire-Adjoint de la commune de Mouthiers-sur-Boëme (Charente), en charge de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme. Il est par ailleurs Vice-Président de l'Assemblée des Communautés de France en charge des déchets et Vice-Président d'AMORCE, association nationale de loi 1901 qui regroupe des collectivités et des professionnels pour la gestion de l'énergie, des déchets, de l'eau et de l'assainissement, en faveur de la transition écologique et de la protection du climat.



Développement économique, gestion des déchets, production, distribution, maîtrise des consommations énergétiques, mobilités, urbanisme et planification, dont le plan climat..., les communautés disposent des compétences à combiner pour donner sens et corps à l'émergence de l'économie circulaire.